

citation du Rosaire entier sont également accordées aux confrères prêtres qui célèbrent, à l'autel du Rosaire, la messe votive suivant le missel romain *pro diversitate temporis* (ces messes votives peuvent être dites deux fois par semaine) ainsi qu'aux autres confrères qui assistent à cette messe et y prient dévotement, (LÉON XIII, *Ubi primum*, 2 octobre 1898.)

34 Toutes les indulgences accordées à ceux qui prennent part à la procession habituelle du premier dimanche de chaque mois sont également accordées à ceux qui ont l'habitude de célébrer ou d'entendre ces messes votives une fois par mois, le jour où s'étant confessés, ils communient. (CLEMENT X, *Cælestium munus*, 16 février 1671.)

35. Une indulgence d'un an accordée aux confrères qui, les samedis de Carême, assistent consécutivement à la messe, au sermon sur la Sainte Vierge et à l'antienne *Salve Regina*. (GREGOIRE XIII, *Desiderantes*, 22 mars 1580.)

VII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT LA DÉVOTION DES QUINZE SAMEDIS DU ROSAIRE.

26. Indulgence plénière à trois des quinze samedis, choisis au gré de chacun des confrères, si, durant quinze samedis consécutifs (précédant immédiatement la fête du Rosaire, ou même à une époque quelconque de l'année),